

# Théorie du changement (ToC) de l'Outcome 3 Sénégal de SOS Villages d'Enfants Belgique

Elaboration : 2021

Révision : 09/11/2023

Dernière révision : 04/04/2024

## Table des matières

|             |                                                                |    |
|-------------|----------------------------------------------------------------|----|
| <b>1.</b>   | <b>CONTEXTE D'ÉLABORATION</b>                                  | 1  |
| <b>2.</b>   | <b>SCHÉMATISATION</b>                                          | 1  |
| <b>3.</b>   | <b>NARRATIF EXPLICATIF</b>                                     | 3  |
| <b>3.1.</b> | <b>Changement ultime souhaité</b>                              | 3  |
| <b>3.2.</b> | <b>Acteurs</b>                                                 | 3  |
| <b>3.3.</b> | <b>Domaines de changements</b>                                 | 5  |
| <b>3.4.</b> | <b>Stratégie d'intervention et sphères d'influence</b>         | 7  |
| <b>3.5.</b> | <b>Hypothèses sous-jacentes</b>                                | 8  |
| <b>3.6.</b> | <b>Risques</b>                                                 | 10 |
| <b>3.7.</b> | <b>Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)</b> | 10 |
| <b>3.8.</b> | <b>Système de suivi</b>                                        | 11 |

\*\*\*

## 1. CONTEXTE D'ÉLABORATION

Depuis plusieurs années, la Fédération SOS Villages d'Enfants International (SOS CVI) implémente la « gestion axée sur les résultats » (GAR) comme approche globale et systématique de gestion de ses programmes.

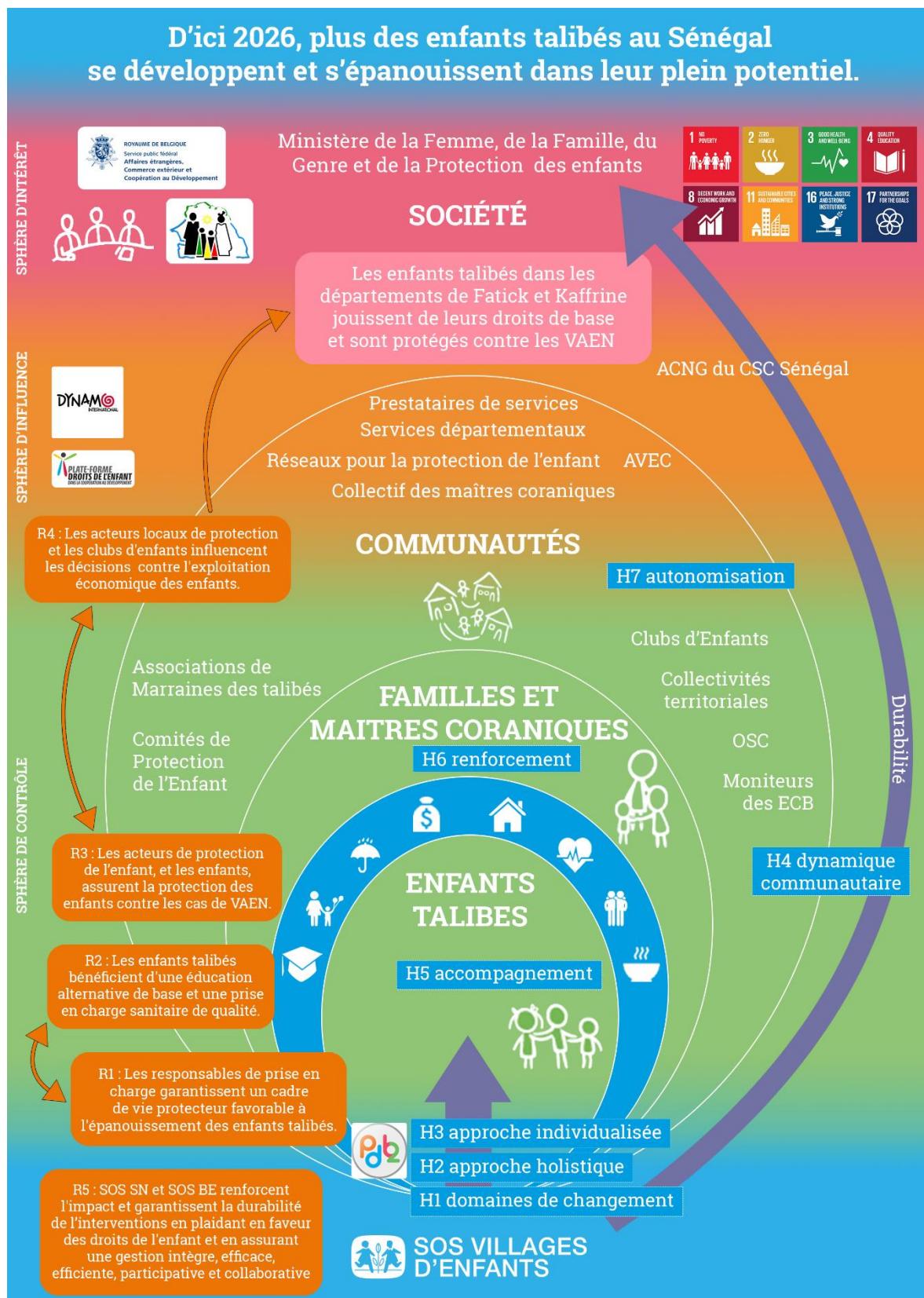
Dans l'objectif d'assurer la cohérence de l'approche de gestion des programmes de SOS CVI, c'est la GAR qui a été appliquée en priorité pour la formulation de l'Outcome Sénégal 2022-26. La Théorie du Changement (ToC) a donc été élaborée parallèlement à la formulation d'une chaîne de résultats, outil principal de la GAR. Pour ce faire, SOS BE et SOS SN ont :

- commandité une *Evaluation des besoins* afin d'obtenir des informations actualisées sur le contexte, le groupe cible, les atouts et besoins de la communauté et les parties prenantes existantes dans les zones d'intervention ;
- commandité une *Analyse de genre* ;
- Un atelier de formulation a été organisé pour présenter les instructions, commencer le développement de toutes les composantes du programme, y compris la ToC, et assurer l'appropriation par SOS BE et ses partenaires SOS SN et IOR WCNA. Il a été suivie de réunions hebdomadaires pour discuter et consolider chaque composante.
- SOS SN a organisé des ateliers internes sur la ToC pour identifier le changement final, les domaines de changement qui mènent à ce changement final, les interconnexions entre les changements identifiés, les parties prenantes impliquées dans les domaines de changement et les hypothèses et les risques associés à ces domaines. SOS BE a consolidé la ToC et cette ToC a été approuvé par SOS SN.

La ToC vient donc expliciter la logique d'intervention, rendre visible les stratégies et approches choisies et resitue l'intervention de SOS BE et SOS SN dans le contexte plus large de la coopération au développement au Sénégal.

## 2. SCHÉMATISATION

Le schéma est disponible également en version PowerPoint pour faciliter les mises à jour.



### 3. NARRATIF EXPLICATIF

On considère qu'une ToC comporte en général 8 éléments constitutifs. Ils sont présentés ci-dessous.

#### 3.1. Changement ultime souhaité

SOS CVI s'engage à ce que tous les enfants du monde bénéficient des soins de qualité auxquels ils ont droit. La vision de la Fédération SOS CVI, partagée par SOS BE et SOS SN, est la suivante : « Chaque enfant a sa place dans une famille et grandit dans un climat d'affection, de respect et de sécurité ».

Le changement ultime souhaité par SOS BE et SOS SN est : « D'ici 2026, plus d'enfants talibés au Sénégal se développent et s'épanouissent dans leur plein potentiel ».

Pour ce faire, l'intervention aura comme objectif spécifique (outcome) que : « Les enfants talibés dans les départements de Fatick et Kaffrine jouissent de leurs droits de base et sont protégés contre les VAEN »

#### 3.2. Acteurs

Quatre principaux types d'acteurs sont au centre de l'intervention : d'abord, les enfants talibés (1), leurs familles (2), les maîtres coraniques des daaras (3) et les parties prenantes clés (4) de la communauté dans laquelle ils vivent.

Conscient également du rôle, des capacités, des ressources et des initiatives lancées par d'autres parties prenantes, SOS SN va interagir et travailler avec un certain nombre d'acteurs "qui sont prêts à se changer eux-mêmes et à contribuer aux changements par et pour d'autres acteurs"<sup>1</sup> : (5) les partenaires de synergies ; (6) les autres parties prenantes de la communauté et (7) les acteurs du CSC Sénégal.

Enfin, pour contribuer à des effets de vaste portée pour les enfants talibés au Sénégal et influencer indirectement les domaines socioculturel, politique, économique et environnemental, il est nécessaire de cibler les acteurs suivants : (8) les autorités administratives et étatiques du Sénégal au niveau local, provincial et national mais également (9) les autorités administratives et étatiques de la coopération au développement en Belgique.

Dans ce contexte, SOS SN et SOS BE (10) ont un rôle de facilitateur du changement. Ce n'est qu'avec la participation de toutes ces parties prenantes que le changement peut être atteint.

##### 1) Les enfants et jeunes talibés



Parce que les enfants et jeunes talibés sont plus à même de se développer, de s'épanouir et de devenir des agents de changement lorsque leurs droits soient respectés, SOS CVI les soutient individuellement et indépendamment du soutien apporté au reste des acteurs qui les entourent.

Il s'agit d'enfants envoyés par leurs familles dans des daaras (écoles coraniques traditionnelles parfois situées très loin de leur village d'origine), où ils vivent en continu et dans des conditions très précaires, pour y recevoir une éducation religieuse. En ce sens, ils sont privés dans plusieurs dimensions (notamment sécurité alimentaire, santé, éducation, protection et bien-être émotionnel). En l'absence de contact et de soutien économique mais aussi affectif de la part de leurs familles, les enfants sont parfois contraints de mendier et de vivre dans des conditions insalubres. En plus de vivre dans des conditions extrêmement précaires, les jeunes ne connaissent pas leurs droits et ne peuvent donc pas les défendre. Une grande majorité d'entre eux n'ont en effet pas été inscrits à l'état civil à la naissance et n'existent donc pas aux yeux de la loi. Victimes de violences physiques et psychiques, ces jeunes n'ont aucun recours pour se sortir de cette situation.

Les enfants et jeunes talibés sont en grande majorité des garçons. Traditionnellement, l'enseignement coranique était essentiellement destiné aux garçons mais aujourd'hui des filles étudient également le Coran. Les enfants talibés peuvent arriver au daara dès 4 ou 5 ans et rester jusqu'à 15 ans. Un "jeune" talibé a entre 16 et 18 ans.

Parce que les enfants et jeunes talibés sont physiquement séparés de leur famille pour des raisons d'éducation religieuse et qu'un certain nombre des parents ont, de fait, complètement abandonné la prise

<sup>1</sup> ACODEV-Ngo-federatie, *Guide pour l'élaboration et l'utilisation de la ToC*, juin 2020.

en charge de leurs enfants pour le compte du maître coranique, les enfants et jeunes talibés entrent dans le groupe cible de SOS VE "enfants/jeunes ayant perdu la prise en charge parentale"<sup>2</sup>.

## **2) Les familles :**



La famille est le responsable principal de l'enfant. Les familles des enfants talibés confient leur enfant à une école coranique pour y recevoir une éducation religieuse sous la responsabilité d'un maître coranique. Le choix de placer son enfant au sein d'une école coranique est avant tout un choix culturel et religieux, mais peut aussi être, dans certains cas, un choix économique. Certaines familles confient leurs enfants aux maîtres coraniques des daaras dans l'espoir d'une meilleure prise en charge et d'un meilleur avenir pour eux. SOS soutient les familles biologiques à la fois dans leur capacité et leur volonté de changer. En raison de l'éloignement géographique, les liens affectifs entre les talibés et leurs familles sont souvent très faibles ou inexistantes/rompus.

## **3) Les maîtres coraniques des daaras :**

Un maître coranique est un enseignant religieux qui enseigne l'étude du Coran aux enfants talibés dans les écoles coraniques comme les daaras. En plus d'être un enseignant religieux, il devient, de fait, le responsable de prise en charge des enfants talibés qui lui sont confiés (en moyenne 40 enfants par daara). Il existe des daaras modernes (qui sont conçus et pris en charge par l'Etat sénégalais et dans lesquels les conditions de vie y sont meilleures) en opposition aux daaras non formels (encore appelés classiques ou traditionnels) qui existent depuis plusieurs siècles et qui sont en plus grand nombre surtout dans les zones d'intervention ciblées. La plupart des daaras traditionnels sont « résidentiels » ou des « internats » où logent les enfants et jeunes. C'est avec ces daaras traditionnels que travaille SOS VE. Ces derniers ne bénéficient d'aucun appui financier ou technique et envoient souvent les enfants dans les rues pour mendier afin de subvenir aux besoins de leurs maîtres et des daaras dans lesquels ils vivent. Les conditions de vie et la qualité de prise en charge dans les daaras varient, mais sont particulièrement problématiques dans ces daaras non formels. Les maîtres coraniques peuvent être considérés comme une partie prenante, mais vu leur importance dans le développement des talibés, ils sont considérés comme un acteur à part entière dans cette ToC.

## **4) Les parties prenantes clés des communautés d'intervention :**



Dans le cadre de l'intervention, SOS SN s'efforce de donner aux familles et maîtres coraniques les moyens pour devenir des acteurs de changement positifs. En même temps, SOS SN donne aux communautés les moyens de soutenir les maîtres coraniques et les familles.

Il existe de nombreuses parties prenantes au sein d'une communauté, SOS SN se concentre sur celles qui ont le potentiel de soutenir et de développer des réponses efficaces à la situation des enfants talibés. Dans le cadre de l'intervention au Sénégal, il s'agit :

- Des associations de marraines des talibés qui ont un rôle important dans l'encadrement des enfants talibés;
- Des structures de protection de l'enfant : les Comités de Protection de l'Enfant (CPE) au niveau des départements (CDPE), communal (CCPE) ou quartier ou village (CQPE ou CVPE), y compris les cadres d'expression d'enfants (représentés à tous les niveaux).

## **5) Les autres parties prenantes de la communauté :**

Pour garantir l'acceptation et l'appropriation de son intervention, SOS SN peut compter sur une gestion participative des programmes qui implique de nombreuses parties prenantes de la communauté parmi lesquelles :

- Des associations de la société civile, ONG, Organisations à Base Communautaire (OBC), les relais communautaires, les Badiénou Gokh (tantes paternelles qui ont de l'influence dans leur quartier et qui jouent un rôle de médiation et de conseil en matière de droits sexuels et reproductifs), et les autres parties prenantes des dispositifs communautaires avec lesquelles SOS SN collabore ;
- Le gouvernement : le gouvernement local, qu'il s'agisse de leadership traditionnel et/ou d'autorités territoriales ; les services déconcentrés de l'Etat ; les filets sociaux (notamment ceux œuvrant dans l'employabilité des jeunes).

<sup>2</sup> Rapport d'évaluation du projet « Prévention, protection et réhabilitation des enfants exploités et soumis aux pires formes de travail dans le département de Fatick, Sénégal » (2016-2019), p. 15.

- Autres prestataires de service : structures sanitaires, mutuelles de santé, les moniteurs des Ecoles Communautaires de base.

## 6) Les partenaires de synergies :

Pour contribuer à l'atteinte de l'Outcome, SOS BE et SOS SN peuvent aussi compter sur des partenaires de synergie. La collaboration active et encadrée avec ces partenaires privilégiés permet à chaque organisation de générer une plus-value (gain de temps, de ressources, d'expertise) pour atteindre plus facilement ou rapidement les changements souhaités.

- Au niveau du Sénégal: Dynamo International et les membres PKIO présents au Sénégal (Plan International, SHC, Dynamo International)
- Au niveau de la Belgique : la plateforme PKIO des droits de l'enfant.

## 7) Les ACNG du CSC Sénégal :

Le cadre de concertation et de collaboration que représente le Cadre Stratégique Commun (CSC) apporte également une plus-value à l'intervention de SOS BE et SOS SN. En remettant l'intervention de SOS BE et SOS SN dans une perspective plus large, en délimitant mieux son champ d'action et sa portée, ce cadre est propice pour nourrir les réflexions stratégiques et orienter les choix. Les trajectoires d'apprentissages du CSC Sénégal sont source de renforcement de capacités des organisations.

## 8) Les autorités du Sénégal :

Pour atteindre des changements au niveau sociétal, SOS SN collabore également avec les autorités étatiques et structures gouvernementales au niveau local et national, notamment ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant, le ministère de justice (Direction de la Protection Judiciaire et Sociale, Actions Educatives en Milieu Ouvert – AEMO), le ministère de l'Intérieur etc. ...

## 9) Les autorités belges de la Coopération au développement :

Pour atteindre des changements au niveau sociétal, SOS BE a choisi aussi d'influencer, notamment au sein de la Plateforme PKIO des droits de l'enfant, le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et coopération au développement où se situe la DGD, ainsi que la Ministre en charge de la Coopération au Développement.

## 10) SOS BE et SOS SN :

SOS BE (acteur accrédité) et SOS SN (partenaire d'implémentation) ont une relation de partenariat privilégiée. Membres de la Fédération SOS Villages d'Enfants International (SOS CVI), SOS BE et SOS SN partagent la même mission, la même vision et les mêmes valeurs.

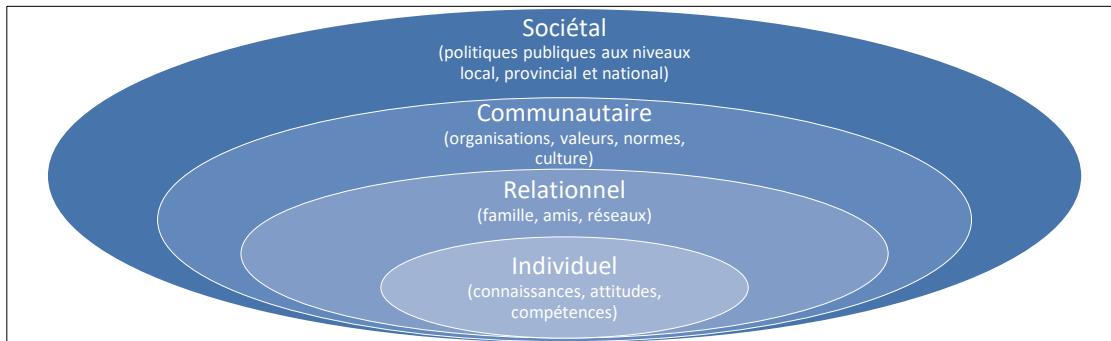
En tant qu'**acteurs du programme**, SOS BE et SOS SN ont comme ambition commune de « contribuer de manière continue à l'amélioration des politiques publiques en faveur du groupe cible »<sup>3</sup>, en conjuguant leurs efforts de plaidoyer au niveau national (au Sénégal et en Belgique) et en travaillant en synergie avec les ACNG belges, ainsi que les partenaires nationaux au Sénégal.

SOS BE et SOS SN partagent les mêmes standards de qualité, lignes directrices, procédures et processus de contrôle de SOS CVI. En tant que **gestionnaires du programme**, ils renforcent leurs compétences, processus et structures dans le but d'améliorer la qualité de leurs interventions.

### 3.3. Domaines de changements

Pour atteindre le changement ultime qui est que « d'ici 2026, plus d'enfants talibés au Sénégal se développent et s'épanouissent dans leur plein potentiel », des changements doivent s'opérer dans différents domaines :

<sup>3</sup> SOS CVI, Stratégie 2030, Initiative Stratégique n°4 – Plaider en faveur des enfants et faire entendre leurs voix.



*Adaptation du modèle de changement socio-écologique de Bronfenbrenner au programme de protection des droits des enfants talibés*

**(i) Les changements dans le domaine individuel :**

Conformément à la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE), les enfants doivent pouvoir se développer sainement sur un plan affectif, social, spirituel, intellectuel et physique, connaître leurs droits et leurs rôles et devenir des acteurs de la société. Dans une approche basée sur les droits humains, des changements sont dès lors nécessaires pour chacun des acteurs de changement au niveau de leur connaissance et du respect des droits de l'enfant.

Plusieurs voies de changement sont possibles. Une première voie peut consister à soutenir les enfants eux-mêmes et individuellement : chaque enfant doit pouvoir développer ses compétences et connaissances, devenir plus conscient de ses droits et les revendiquer. Une autre voie peut être de renforcer les droits de l'enfant dans un secteur particulier (santé, éducation, nutrition, protection contre l'exploitation) ou de considérer une approche multisectorielle. Une autre voie de changement peut être de renforcer les compétences parentales selon la configuration familiale concernée (pour les enfants talibés « externes »), compte-tenu que la CIDE reconnaît aux parents et à la famille « la responsabilité principale d'élever l'enfant et d'assurer son développement »<sup>4</sup>. Une dernière voie de changement est de renforcer les maîtres coraniques dans leurs compétences de prise en charge des enfants talibés.

**(ii) Les changements dans le domaine relationnel :**

Dans ce domaine, il s'agit de comprendre la place qu'occupent les enfants dans leur famille, leur communauté et dans leur société. Les enfants talibés doivent pouvoir développer des relations sûres, stables et enrichissantes, dans leur cadre de prise en charge (daara), avec leur famille et amis.

Plusieurs voies de changement sont possibles. Une première voie peut être de prêter attention au renforcement des liens famille-enfants pour favoriser un rétablissement des liens familiaux affectifs et de soutien. Une autre voie peut consister à renforcer le « droit à la participation » des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent (notamment en ce qui concerne leur autoprotection et le plaidoyer). Différentes configurations relationnelles sont ici envisageables : au sein de la famille, dans les écoles coraniques, dans des clubs d'enfants. « La participation transforme les rapports de pouvoir entre les enfants et les adultes, défie les structures de l'autorité, et soutient les capacités des enfants à influencer les familles, les communautés et les institutions. [...] Les adultes qui travaillent avec les enfants ont progressivement une meilleure compréhension des conditions de vie de ces enfants et reconnaissent les contributions qu'ils apportent à la bonne gestion de leur famille et société »<sup>5</sup>. Enfin, une dernière voie, particulière au contexte du Sénégal et des enfants talibés, est de renforcer les maîtres coraniques dans leurs compétences de prise en charge des enfants talibés qui leur sont confiés, notamment en matière de protection de l'enfant.

**(iii) Les changements dans le domaine communautaire :**

Dans ce domaine, les détenteurs d'obligation doivent pouvoir garantir et promouvoir les droits des enfants, notamment en assurant « la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants »<sup>6</sup>. Il peut s'agir des structures comme l'aide sociale, l'éducation, la santé, le logement mais aussi la protection de l'enfant.

<sup>4</sup> Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (CDE), Article 18.1.

<sup>5</sup> Save The Children, *La Programmation basée sur les Droits de l'Enfant*, Septembre 2006.

<sup>6</sup> Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (CDE), Article 18.2.

Plusieurs voies de changement sont possibles en fonction de l'accent mis sur l'un ou l'autre ou plusieurs détenteurs d'obligation. Une voie de changement peut consister à accompagner les initiatives communautaires existantes comme celles développées par les associations de marraines des talibés pour renforcer les liens entre les membres d'une même communauté pour l'assainissement des daaras, la pérennisation des classes ECB, etc. Plusieurs solutions sont ici possibles : renforcer les liens entre les maîtres coraniques et les associations de marraines des talibés, ces dernières étant des personnes clés pour assurer la connexion entre les talibés et la communauté et pour assurer une prise en charge adéquate des talibés ; en renforçant leur autonomie organisationnelle et financière notamment par la mise en place des associations d'épargne et de crédit, ou des AGR de groupe, pour qu'elles deviennent plus autonome dans leur accompagnement des talibés. Une autre voie de changement peut consister à renforcer les capacités des structures étatiques, quand l'Etat est absent ou défaillant, comme les Comités de Protection de l'Enfant (CPE) pour assurer une meilleure prévention, détection et traitements des cas de VAEN. D'autres voies peuvent consister à s'engager dans les changements de traditions, normes, coutumes, de perception des inégalités de genre ou dans la protection de l'environnement. La communauté se définit en effet comme un groupe de personnes vivant dans une zone géographique définie et partageant un même sentiment d'appartenance et d'identité commune.

#### **(iv) Les changements dans le domaine sociétal :**

Dans ce domaine, les changements peuvent avoir un impact pour le plus grand nombre d'enfants. On attend que l'Etat prenne ses responsabilités et favorise la réalisation des droits de l'enfant, y compris pour des catégories d'enfants particulièrement vulnérables et « invisibles », comme les enfants talibés (souvent non enregistrés à l'état civil et pris en charge dans des structures informelles).

On considère le plaidoyer comme la stratégie permettant d'atteindre cet impact. Il existe également différentes voies de changement possibles : plaidoyer au niveau communautaire (département), national (Sénégal), régional (Union Africaine) et international (Nations Unies, Union Européenne, coopération au développement entre le Sénégal et la Belgique).

#### **3.4. Stratégie d'intervention et sphères d'influence**

Face aux multiples voies de changements possibles, SOS SN et SOS BE font le choix de :

- Intervenir dans les 4 domaines de changement (voir Hypothèse 1) ;
- Prioriser les domaines de changement : les changements seront plus importants dans les domaines individuel (renforcement des capacités des talibés, des maîtres coraniques et des familles) et communautaires (renforcement des structures communautaires existantes) pour avoir un impact plus large par rapport aux domaines relationnel et sociétal ;
- Adapter la méthodologie aux différents domaines de changement. Dans les domaines individuel, relationnel et communautaire, SOS SN et SOS BE auront un rôle de facilitateur des processus de changement, par le renforcement de capacités et le soutien technique des acteurs. Dans les domaines communautaire et sociétal, SOS SN et SOS BE auront également un rôle d'acteur de changement lorsqu'ils mèneront un plaidoyer en faveur des enfants. Le choix a été fait d'avoir une approche multisectorielle et holistique envers les enfants talibés (Hypothèse 2), mais avec une attention forte sur leur droit à l'éducation et à la santé.
- Dans le domaine communautaire : prioriser le changement d'un nombre limité de structures communautaires clés (CPE et Associations de Marraines) pour ancrer les changements sociaux dans la durée (Hypothèse 4). Les autres structures, prestataires de services (écoles, centres de santé, centres de formation professionnelle, etc.), ne seront pas concernées ;
- Dans le domaine sociétal : mener un plaidoyer à plusieurs niveaux (communautaire et national au Sénégal et international via la coopération au développement belge). Le niveau régional et le niveau international (Nations Unies, Union Européenne) ne seront pas considérés.

La stratégie d'intervention est opérationnalisée en une chaîne de résultats (voir Annexe additionnelle 1) et peut être résumée et schématisée de la manière suivante :

Dans la sphère d'intérêt (en rose) de SOS SN et SOS BE, se situent les acteurs étatiques (Belgique et Sénégal) ainsi que les changements attendus à long terme auquel SOS SN et SOS BE vont contribuer : les enfants talibés dans les départements de Fatick et Kaffrine jouissent de leurs droits de base et sont protégés contre les VAEN (outcome).

Dans la sphère d'influence (en orange), se situent les acteurs qui, potentiellement, pourraient avoir une influence sur l'outcome mais qui ne seront pas directement visés en tant qu'acteur spécifique par l'intervention même (mais qui peuvent faire partie des structures communautaires, comme les Comités de Protection de l'Enfant, qui sont des groupes-cibles du programme).

Dans la sphère de contrôle (en vert), se situent les acteurs (enfants, familles, maîtres coraniques et certaines parties prenantes clés des communautés) pour et avec qui SOS SN et SOS BE vont mettre en œuvre une série d'activités planifiées pour produire des changements dans les connaissances et compétences. Les changements de comportement et d'attitude (les Résultats) sont représentés en orange (sphère d'influence) : les responsables de prise en charge garantissent un cadre de vie protecteur favorable à l'épanouissement des enfants talibés (R1) ; les enfants talibés bénéficient d'une éducation alternative de base et une prise en charge sanitaire de qualité (R2) ; les acteurs de protection de l'enfant et les enfants, assurent la protection des enfants contre les cas de VAEN (R3) ; les acteurs locaux de protection et les clubs d'enfants influencent les décisions contre l'exploitation économique des enfants (R4) et SOS SN et SOS BE renforcent l'impact et garantissent la durabilité de l'interventions en plaidant en faveur des droits de l'enfant et en assurant une gestion intègre, efficace, efficiente, participative et collaborative (R5).

### **3.5. Hypothèses sous-jacentes**

La ToC repose sur un certain nombre d'hypothèses de différentes natures. SOS BE présente ici les hypothèses principales de la stratégie d'intervention (i) et des liens de causalité (ii)<sup>7</sup> (liens entre les changements intermédiaires, les extrants, et les changements à long terme, les résultats).

#### **(i) Hypothèses sur la stratégie :**

**H1.** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que travailler selon le modèle de l'approche socio-écologique dans les **4 domaines de changement**, permet d'avoir un impact plus grand et suscitera un effet transformateur pour le plus grand nombre.

Justification : L'approche socio-écologique de Bronfenbrenner est reconnue dans le domaine des sciences sociales comme pouvant refléter les systèmes complexes et les rétroactions entre les différentes sphères.



**H2.** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse qu'une **approche holistique** de l'enfant/le jeune permet de pouvoir répondre à la situation de précarité des enfants. Pour ce faire, SOS CVI travaille à l'amélioration du bien-être et du développement de l'enfant dans huit dimensions (Prise en charge, Logement, Education et compétences, Protection et inclusion sociale, Sécurité alimentaire, Santé physique, Moyens de subsistance et Bien-être social et affectif).

Justification : L'analyse de la pauvreté non-monétaire multidimensionnelle des enfants (méthodologie MODA) a été développée par UNICEF<sup>8</sup>. Elle reconnaît l'importance d'une approche multisectorielle (holistique) pour répondre plus efficacement à la situation<sup>9</sup>. Tout comme l'approche MODA, l'approche de SOS CVI permet de se concentrer sur l'enfant comme unité d'analyse (et pas uniquement sur la famille), pour comprendre la pauvreté des enfants car ceux-ci vivent les privations et la pauvreté différemment des adultes. Elle adopte une approche du cycle de vie qui prend en considération des groupes d'âge distincts car les besoins des enfants (petite enfance, enfance et adolescence) ne sont pas homogènes au cours de leur développement. Elle permet d'avoir une vision holistique et non cloisonnée des différents secteurs (alimentation, santé, éducation, protection etc.).



**H3.** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que pour inscrire des changements dans les domaines individuel et relationnel dans la durée, **une approche individualisée du suivi des enfants et du responsable de la prise en charge (familles ou maîtres coraniques)** sur le modèle de la « gestion des cas » (*case management*) est nécessaire. Pour ce faire, SOS CVI a développé un outil numérique, la base de données programmes (*Programme DataBase ou PDB2*), pour suivre l'enregistrement, l'évaluation principale, la planification du développement, les activités, le suivi et l'évaluation des participants au programme. Cette approche s'applique aux enfants, familles ainsi qu'aux maîtres coraniques.

<sup>7</sup> SOS BE et SOS SN ne font pas d'hypothèse sur les acteurs, compte-tenu de leur expertise dans les enfants sans prise en charge parentale ou à risque de la perdre (groupe cible) et de leur connaissance des parties prenantes des zones d'intervention.

<sup>8</sup> [UNICEF, Bureau de recherche Innocenti, Etude transnationale MODA – Analyse du chevauchement des privations multiples \(MODA\). Note technique, 2013](#) et [UNICEF, La pauvreté des enfants au Burundi \(MODA\), 2017](#).

<sup>9</sup> Recommandation du rapport [UNICEF, La pauvreté des enfants au Burundi \(MODA\), 2017](#), p. 22.

Justification : Dans le domaine du travail social, le travail de « gestion des cas » implique que les individus soient évalués d'après des processus standardisés à leur entrée au programme, tout au long du programme, et à leur sortie du programme. Ces évaluations posent une base solide pour la planification du développement de l'individu et de la famille et pour la prestation de services. L'approche de gestion des cas est désormais bien établie dans le domaine de la protection de l'enfant<sup>10</sup>.

**H4.** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que, pour susciter un environnement communautaire protecteur en faveur des enfants, il est nécessaire de **s'appuyer sur les structures communautaires existantes** notamment les associations de marraines des talibés.

Justification : Cette approche se fonde sur les projets précédents, notamment le projet 2016-2019. Les 2 associations avec lesquelles travaille SOS SN sont les Ndéyou Daaras (installée depuis 2008) et Yaayi Talibés (installée depuis 2015) à Fatick. Ces associations ont un rôle important dans le soutien des besoins essentiels des enfants, les visites initiales des Daaras, les activités de réunification familiale, la sensibilisation des maîtres coraniques pour la mise en place des classes ECB, ainsi que la pérennité des classes ECB et donc de l'approche de lutte contre la mendicité.

**H5 :** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que, pour susciter un changement au niveau sociétal, en faveur des enfants, il faut mener un **plaider** (i) à plusieurs niveaux (au niveau local et au niveau national), (ii) en partenariat avec différentes parties prenantes (les partenaires de synergie, les organisations faisant partie du groupe de travail Plaider des dispositifs de protection de l'enfant, les coalitions au niveau national telles que Joining Forces for Africa – JOFA), (iii) qui inclut de manière significative la participation des enfants et (iv) qui partagent les bonnes pratiques à des moments-clefs (ex. journée de l'enfant talibé).

Justification : Cette approche du plaider repose sur l'expérience passée de SOS SN en matière de plaider. Elle repose aussi sur l'observation des équipes du terrain : il a été constaté que des décisions importantes peuvent être prises au niveau local par les autorités administratives, par exemple, pendant la Covid, l'autorité administrative, dans le cadre du programme de retrait des enfants de la rue (2019), a exigé le retour des enfants placés dans les daaras dans leur famille biologique ou le confinement des enfants. Il a de plus été constaté que le format « partage de bonnes pratiques / d'expérience », par des maîtres coraniques participant au programme par exemple, peut aussi favoriser la sensibilisation d'un plus grand public et faire avancer la thématique de la protection des enfants talibés auprès des autorités administratives.

#### (ii) Hypothèses sur les liens de causalité :

**H6. renforcement** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que pour **éradiquer l'exploitation économique** des enfants talibés par la mendicité, il convient, d'une part, de renforcer **les familles et les maîtres coraniques** dans trois domaines : (i) les compétences parentales et de prise en charge; (ii) des ressources économiques suffisantes et (iii) un accès aux besoins essentiels. Le soutien apporté dans chacun des domaines varie en fonction du contexte et du degré de vulnérabilité des familles et des maîtres coraniques. Au moyen d'un processus de planification, la situation de chaque famille et maître coranique est minutieusement analysée et un plan de développement propre à chaque famille/maître coranique est mis en place. D'autre part, en plus de cet accompagnement du maître coranique et des familles, il convient de soutenir la mise en place de classes ECB.

Justification : Cette approche du renforcement des familles repose sur le document d'appui *Vers l'indépendance : autonomiser les familles dans le cadre de leur renforcement*<sup>11</sup> de SOS CVI et est appliquée aussi aux maîtres coraniques qui ont un rôle central dans la prise en charge des enfants talibés. Les projets précédents ont également montré l'importance de la combinaison « renforcement des familles et des maîtres coraniques » et de la « mise en place de classes ECB<sup>12</sup> » pour sortir les enfants de l'exploitation économique par la mendicité.

**H7. autonomisation** SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que, pour atteindre un changement **durable** de l'intervention, il faut soutenir le **processus d'accompagnement des parties prenantes clés de la communauté** (renforcement de leurs compétences pour qu'elles deviennent fonctionnelles et disposent de ressources suffisantes, renforcement de l'appropriation du programme). En termes de **durabilité sociale** (appropriation), il est attendu que (i) Les dispositifs communautaires de protection de l'enfant s'engagent dans la pérennisation de

<sup>10</sup> Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance, [La gestion de dossiers et la protection de l'enfance](#), janvier 2014.

<sup>11</sup> SOS CVI, *Vers l'indépendance : autonomiser les familles dans le cadre de leur renforcement*, 2016.

<sup>12</sup> SOS VE au Sénégal, *Capitalisation du modèle d'Ecole Communautaire de Base (ECB) de SOS Villages d'Enfants*, novembre 2018.

la protection des enfants ; (ii) Les associations de marraines des enfants talibés s'engagent pour la pérennisation des classes ECB, en collaboration avec l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) pour le suivi des classes ECB ; (iii) Les acteurs étatiques à tous les niveaux s'engagent dans la pérennisation de l'intervention en allouant des ressources aux dispositifs et aux acteurs. En termes de **durabilité financière**, il est attendu que les associations de marraines deviennent des acteurs autonomes, à travers leurs AGR et le fonds de solidarité des AVEC pour contribuer la pérennisation des classes ECB.Justification : Cette approche repose sur le document d'appui *Vers la durabilité : autonomiser les communautés dans le cadre du renforcement des familles*<sup>13</sup> de SOS CVI, sur l'expérience des projets précédents (évaluation finale du projet 2016-2019), et notamment sur le document de SOS SN et SOS BE, *Capitalisation du modèle d'écoles communautaires de base (ECB)*<sup>14</sup>, ainsi que sur la méthode participative d'identification des participants au programme.

### 3.6. Risques

Les risques liés à la stratégie d'intervention ont fait l'objet d'une analyse (voir partie II. C. 6). Les risques liés aux hypothèses sous-jacentes seront déterminés de manière participative, lors de la phase de démarrage du programme car le processus sera l'occasion d'un renforcement de capacités de SOS BE et SOS SN sur la ToC. Néanmoins, au regard des questions de suivi identifiées ci-dessous (1.8 Système de suivi), il est déjà possible d'identifier les risques suivants :

| Description du risque                                                                                                                                                                                   | Hypothèse concerné | Traitement                                                                             | Timing |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Le renforcement des compétences des acteurs individuels et communautaires ne résulte pas dans un changement de comportement envers les talibés                                                          | H7                 | Evaluation mi-parcours                                                                 | 2023   |
| Des facteurs religieux et socio-culturels freinent l'adoption des pratiques plus favorables envers les talibés par les maîtres coraniques                                                               | H6                 | Evaluation mi-parcours                                                                 | 2023   |
| Sans cadre législatif plus solide pour la protection des droits des talibés, les initiatives et mécanismes d'accompagnement des enfants n'est pas suffisant pour que les talibés puissent se développer | H5                 | Des activités de plaidoyer sont inclus dans l'intervention. Sera évalué en mi-parcours | 2023   |

### 3.7. Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Bien qu'il n'existe pas d'ODD spécifiquement sur les enfants, plus de dix ODD mentionnent des indicateurs spécifiques liés aux enfants<sup>15</sup>. SOS SN et SOS BE contribuent à sept ODD et prennent en considération les principes LNOB et Interlinkages.

#### (i) ODD

 SOS BE et SOS SN contribuent principalement à l'ODD 1 – Pas de pauvreté. Les enfants talibés sont très susceptibles de vivre dans la pauvreté (et forcés à la mendicité) et ils sont plus vulnérables à ses effets. Combattre la pauvreté multidimensionnelle (non-monétaire) des enfants est au cœur de la stratégie d'intervention de SOS BE et SOS SN qui peuvent calculer l'indicateur ODD.

#### (ii) Principe "Leave no one behind" (LNOB)

Le principe LNOB est pris en compte puisque l'Outcome vise à réduire la pauvreté des enfants dans toutes ses dimensions, à réduire les inégalités (ex. en combattant la discrimination des enfants talibés) et à prendre des mesures ciblées pour atteindre les personnes les plus vulnérables que sont les enfants. Dès l'identification des participants au programme, le principe LNOB est appliqué puisque le processus, facilité par SOS SN en collaboration avec les autorités décentralisées, vise justement à identifier les enfants les plus vulnérables dans les daaras (non formels) les plus précaires.

#### (iii) Principes Indivisibilité & Interconnexions (Interlinkages)

La stratégie d'intervention qui repose sur une approche holistique en réponse à la pauvreté multidimensionnelle des enfants tient compte du principe d'indivisibilité des droits de l'enfant et des ODD. Compte-tenu de cette approche holistique, SOS BE et SOS SN contribuent également aux ODD 2 – Faim, 3 –

<sup>13</sup> SOS CVI, *Vers la durabilité : autonomiser les communautés dans le cadre du renforcement des familles*, mai 2013.

<sup>14</sup> SOS SN, SOS BE, *Capitalisation du modèle d'écoles communautaires de base (ECB)*, novembre 2018.

<sup>15</sup> Plateforme PKIO, *L'Agenda 2030: un jeu d'enfant ? Droits de l'enfant et Objectifs de Développement Durable*, 2019.

Bien-être et santé, 4 – Education, 8 – Travail décent, 11 – Inégalité réduite, 16 – Paix, justice et institutions efficaces et 17 - Partenariats.

Un risque spécifique lié aux ‘interlinkages’ à mentionner est que les préjugés culturels et religieux locaux liés à la mise en œuvre de l'ODD5 (égalité des sexe) pourraient mettre en péril l'atteinte des ODD 2, 3 et 4 (réticence des parties prenantes à s’engager dans la dynamique de changement).

### 3.8. Système de suivi

Le suivi de la stratégie d'intervention (chaîne de résultats) sera réalisé au moyen d'**indicateurs qualitatifs et quantitatifs SMART** (indicateurs « classiques »). Les indicateurs des niveaux « outcome » et « résultats » seront collectés sur une base annuelle par SOS BE et SOS SN. Les indicateurs du niveau « extrants » seront collectés deux fois par an par SOS BE et SOS SN. Lors de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale, ce suivi sera effectué par un consultant externe.

Afin de pouvoir faire le suivi de la validité ou de la pertinence des hypothèses, SOS BE propose de travailler sur des questions d'apprentissage au moyen de « fiches » tout au long du programme. Ces fiches seront ensuite partagées avec les consultants externes lors de l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale afin qu'ils puissent faire l'analyse du suivi de la ToC. Certains processus complexes de changement ont déjà été identifiés comme faisant partie des priorités de suivi et feront l'objet d'une fiche :

**Processus d'accompagnement des parties prenantes clefs de la communauté (H7)** : En quoi le processus participatif d'identification des participants au programme est-il le fondement de l'ancrage et de l'appropriation du projet par les communautés ?

**Renforcement économique des familles et des maîtres coraniques (H6)** : Quel rôle SOS SN peut-il jouer dans l'autonomisation économique? Comment mieux combiner les activités d'autonomisation économique avec la compétence principale de SOS CVI en matière de soins aux enfants et l'engagement à garantir la protection des enfants ? Quelles sont les combinaisons stratégiques (appuis directs/renforcement de capacités) les plus efficaces et efficientes ?<sup>16</sup>

**Actions de plaidoyer (H5)** : Quelles approches sont les plus adaptées pour mener un plaidoyer en faveur des enfants talibés ? Quelles sont les partie prenantes et groupes cibles des actions de plaidoyer qui doivent être impliqués ? Comment faire un suivi des résultats des actions de plaidoyer pour adapter les approches choisies ?

\*\*\*

<sup>16</sup> Questions du mandat du Groupe d'Expert de SOS CVI dont fait partie SOS BE (2021-24).